

La lettre de la CLI

la lettre de la Commission Locale d'Information du CNPE de Cattenom

Basse-Ham • Basse-Rentgen • Berg-sur-Moselle • Beyren-lès-Sierck • Boust • Breistroff-la-Grande • Cattenom • Distroff • Elzange • Entringe • Evrange • Fixem • Gavisse
Hagen • Haute-Kontz • Hettange-Grande • Hunting • Illange • Inglinge • Kanfen • Kerling-lès-Sierck • Koenigsmacker • Kuntzig • Malling • Manom • Mondorff • Oudrenne
Püttelange-lès-Thionville • Rettel • Rodemack • Roussy-le-Village • Stuckange • Terville • Thionville • Valmestroff • Volmerange-les-Mines • Yutz • Zoufftgen



Édito

En matière de protection et de sûreté nucléaire, la coopération transfrontalière est en marche depuis de nombreuses années sur le site du Centre Nucléaire de Production d'Électricité de Cattenom. Nos voisins allemands et luxembourgeois participent aux exercices de crise régulièrement organisés par les services de l'État et pas moins de cinq commissions internationales travaillent à renforcer l'efficacité en termes de communication et d'actions entre les pays.

Aussi, il semblait naturel que la Commission Locale d'Information de Cattenom, organe engagé dans une mission de suivi et de diffusion de l'information, soit ouverte aux partenaires transfrontaliers (Luxembourg, Wallonie, Sarre, Rhénanie-Palatinat). Clairement exprimée lors du Sommet exceptionnel des Exécutifs de la Grande Région du 20 avril 2011, cette volonté d'établir un partenariat de proximité avec les autorités transfrontalières s'est concrétisée lors de la séance plénière de la CLI du 22 mars 2012 avec la participation de représentants rhénans-palatins et sarrois. À ce jour, le Luxembourg et la Wallonie n'ont pas encore désigné officiellement de représentants ; ils devraient cependant être nommés avant la prochaine réunion de la CLI, prévue pour la rentrée 2012.

Cette ouverture, gage de transparence pour les populations résidant dans le périmètre de la centrale, représente également un pas en avant en matière d'organisation des opérations de protection en cas d'accident. La nouvelle organisation des exercices de crise transfrontaliers ou la collaboration de l'ASN avec l'Union européenne autour des résultats des stress-tests réalisés suite à la catastrophe de Fukushima, évoquées dans cette lettre, en sont deux preuves supplémentaires.

Patrick Weiten,
Président de la CLI,
Président du Conseil Général

Exercices de crise nucléaire transfrontaliers Un cycle complet pour tout envisager

Afin d'améliorer sans cesse la cohérence et l'efficacité des interventions prévues en cas d'accident, de nouvelles dispositions ont été prises pour renforcer la coopération transfrontalière. Désormais, les exercices de crise seront réalisés dans chacun des pays concernés : France, Allemagne et Luxembourg.



Les exercices nationaux réalisés sur la centrale de Cattenom ont toujours impliqué les autorités et services des pays frontaliers, Allemagne et Luxembourg, à un degré plus ou moins important selon les objectifs techniques et opérationnels retenus pour chacun d'entre eux. Les deux exercices (phase d'urgence et phase post-accidentelle) organisés par la Préfecture de la Moselle en 2010 ont mis en évidence la nécessité – pour assurer la cohérence des actions d'information, de communication et de protection des populations – d'harmoniser les planifications d'urgence et de conforter la connaissance réciproque des organisations de crise et des structures de direction et de commandement des pays voisins.

À cet effet, la collaboration transfrontalière dans l'emploi des services de secours, l'interconnexion entre les différentes structures de gestion de crise et la

concertation en termes de planifications d'urgence, de dispositifs d'information et de communication entre les pays frontaliers doivent être améliorées. Les travaux menés par le Groupe de contact transfrontalier (animé par le SIRACEDPC) ont quant à eux souligné l'importance de l'organisation d'exercices transfrontaliers communs afin de préparer et d'évaluer les progrès en ces différents domaines.

Le SIRACEDPC a donc développé le concept des « 3 exercices en 1 » : trois exercices régionaux impliquant les pays transfrontaliers, trois pays organisant chacun un exercice, trois phases de la gestion de crise étudiées à la suite ; un scénario technique développé sur ces trois exercices. Ainsi rôlé aux pratiques du voisin, directement sur le terrain et au contact de toutes les autorités et structures concernées, chaque pays sera encore plus à même d'apporter l'assistance à laquelle il s'est engagé en matière de sécurité et de sûreté.

Calendrier des exercices

Exercice	N° 1	N° 2	N° 3
Pilote	Allemagne	Luxembourg	France
Date	27 et 28 juin 2012	4 et 5 décembre 2012	Fin juin 2013
Durée	1,5 jour	2 jours	4 jours
Phase	Menace de rejets	Mise en œuvre du Plan Particulier d'Intervention	Phase post-accidentelle
Objectif	Concertation transfrontalière sur les actions de protection de la population	Concertation et coordination transfrontalière pour la gestion des populations évacuées et/ou bloquées aux frontières	Concertation transfrontalière sur la gestion des territoires contaminés et des populations ainsi concernées

¹ Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de la Protection Civile.

Fukushima, après un an L'heure est au bilan

À la suite de l'accident de Fukushima, l'ASN¹ a lancé une démarche d'évaluation complémentaire de la sûreté (ECS) des installations nucléaires françaises. Répondant aux demandes du Premier ministre et de la Commission européenne faites en mars 2011, ces ECS s'inscrivent dans un processus de retour d'expérience approfondi qui s'étalera sur plusieurs années.

Les ECS portent sur la robustesse des installations face à des situations extrêmes du type de celles qui ont conduit à l'accident de Fukushima. En France, ces examens approfondis de sûreté portent également sur les établissements de recherche et de traitement du combustible ainsi que sur la sous-traitance.

Sur les 150 installations civiles françaises, 79 ont été jugées prioritaires et ont fait l'objet d'ECS en 2011. Parmi elles, on compte les 58 réacteurs nucléaires exploités par EDF, dont le CNPE² de Cattenom, et le réacteur EPR³ en cours de construction. Les exploitants avaient jusqu'au 15 septembre 2011 pour remettre leurs rapports à l'ASN. Au terme de l'analyse de ces

évaluations, avec l'appui de l'IRSN⁴ et de groupes d'experts, l'ASN a rendu public et a transmis au Premier ministre son rapport le 3 janvier 2012.

Augmenter encore les marges de sûreté

L'ASN considère que les installations examinées présentent un niveau de sûreté suffisant qui ne demande l'arrêt immédiat d'aucune d'entre elles. Dans le même temps, l'ASN considère que la poursuite de leur exploitation nécessite d'augmenter dans les meilleurs délais, au-delà des marges de sûreté dont elles disposent déjà, leur robustesse face à des situations extrêmes. L'ASN va donc imposer aux exploitants un ensemble de dispositions et renforcer les exi-

gences de sûreté relatives à la prévention des risques naturels (séisme et inondation) et liés aux autres activités industrielles, à la surveillance des sous-traitants et au traitement des non-conformités. Transmis à la Commission européenne et au groupe institutionnel des Autorités de sûreté européennes (ENSREG⁵) qui avait élaboré le cahier des charges des stress-tests, les résultats des ECS menées en France font l'objet d'une appréciation favorable: le rapport de l'ENSREG publié le 26 avril 2012 note le caractère complet des évaluations menées sous le contrôle de l'ASN et salue le large éventail des améliorations décidées.

¹ Autorité de Sûreté Nucléaire, en charge du contrôle des installations nucléaires civiles françaises.

² Centre Nucléaire de Production d'Électricité.

³ Evolutionary Pressurized water Reactor (réacteur à eau pressurisée – nouveau type de réacteur nucléaire développé par Areva-NP) incluant de nombreuses améliorations en matière de sûreté, d'utilisation des combustibles et d'économie d'exploitation.

⁴ Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire.

⁵ European Nuclear Safety Regulators Group (groupe à haut niveau de l'Union européenne sur la sûreté nucléaire et la gestion des déchets – anciennement GHIN).

CNPE de Cattenom

Anomalie détectée et réparée

Le 18 janvier 2012, EDF a déclaré à l'ASN l'absence d'un orifice « casse-siphon » sur les tuyauteries de refroidissement des piscines d'entreposage des combustibles des réacteurs n° 2 et 3 du CNPE de Cattenom, détectée lors d'un contrôle interne. Quelles sont les conséquences de cet incident ?

Dans chaque réacteur, une piscine est destinée à l'entreposage des assemblages combustibles dans l'attente de leur utilisation dans le cœur du réacteur ou de leur évacuation. Les combustibles sont maintenus sous eau et refroidis en permanence. Une baisse importante du niveau de l'eau conduirait

à leur éventuel endommagement. Des alarmes permettent de détecter ce niveau et d'engager les actions nécessaires.

L'eau de refroidissement est injectée au fond de la piscine par une tuyauterie. En cas de manœuvre incorrecte de certaines vannes, par exemple, la tuyauterie d'injection pourrait aspirer l'eau de

la piscine, par un phénomène de siphon, au lieu d'en injecter; ce qui conduirait à une baisse du niveau de l'eau. Un orifice, appelé « casse-siphon » (voir schéma p. 3), est ménagé dans cette tuyauterie près de la surface de la piscine pour enrayer un siphonnage qui se serait amorcé. Lors d'un contrôle effectué dans le cadre des actions

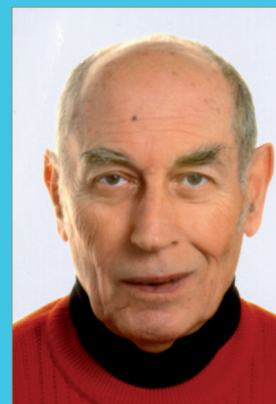
SUR LE TERRAIN Une même mission d'information



FLORIEN KRAFT,
CHEF DE LA DIVISION DE STRASBOURG DE L'ASN, MEMBRE DE LA CLI

La centrale nucléaire de Cattenom a remis son ECS le 15 septembre 2011, en réponse à la demande de l'ASN du 5 mai 2011. Ce rapport a été analysé par l'ASN et ses appuis techniques; du fait de la situation frontalière de la centrale, des experts allemands et luxembourgeois ont été très fortement impliqués dans cette

analyse qui s'est faite en toute transparence (échanges en CLI, publications immédiates sur le site Internet de l'ASN des rapports d'experts, etc.). Comme pour les autres installations nucléaires, l'ASN imposera des dispositions pour continuer d'améliorer le niveau de sûreté de la centrale nucléaire de Cattenom.



APPLICATION DE L'ÉCHELLE INES

	CONSÉQUENCES À L'EXTÉRIEUR DU SITE	CONSÉQUENCES À L'INTÉRIEUR DU SITE	DÉGRADATION DE LA DÉFENSE EN PROFONDEUR
7 ACCIDENT MAJEUR	Rejet majeur : effets considérables sur la santé et l'environnement		
6 ACCIDENT GRAVE	Rejet important susceptible d'exiger l'application intégrale des contre-mesures prévues		
5 ACCIDENT	Rejet limité susceptible d'exiger l'application partielle des contre-mesures prévues	Endommagement grave du cœur du réacteur / des barrières radiologiques	
4 ACCIDENT	Rejet mineur : exposition du public de l'ordre des limites prescrites	Endommagement important du cœur du réacteur / des barrières radiologiques / exposition mortelle d'un travailleur	
3 INCIDENT GRAVE	Très faible rejet : exposition du public représentant au moins un pourcentage des limites fixé par le guide AIEA*	Contamination grave / effets aigus sur la santé d'un travailleur	Accident évité de peu / perte des barrières
2 INCIDENT		Contamination importante / surexposition d'un travailleur	Incident assorti de défaillances importantes des dispositions de sécurité
1 ANOMALIE			Anomalie sortant du régime de fonctionnement autorisé
0 ÉCART		Aucune importance du point de vue de la sûreté	
ÉVÉNEMENT HORS ÉCHELLE	Aucune importance du point de vue de la sûreté		

Le niveau 7 correspond aux accidents de Tchernobyl (1986) et de Fukushima (2011). Le niveau 5 correspond à l'accident de Three Mile Island (1979).

entreprises à la suite des ECS (lire article p. 2) post-Fukushima, EDF a constaté que ces casse-siphons étaient bien présents sur les réacteurs 1 et 4 de la centrale de Cattenom, mais pas sur les réacteurs 2 et 3.

Prise de mesures immédiates

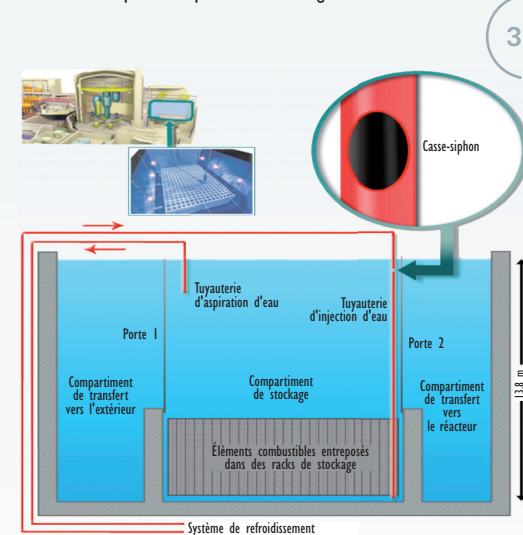
Suite à son inspection sur ce sujet du 24 janvier 2012, l'ASN a demandé la mise en place sans attendre de mesures compensatoires pour prévenir tout risque de vidange intempestive de la piscine et de mettre fin à ces écarts de conformité sous 10 jours. Les écarts constatés ont été corrigés par une intervention sur les tuyauteries effectuée entre le 1^{er} et le 3 février 2012; un inspecteur de l'ASN s'est rendu sur place afin

de contrôler la bonne mise en œuvre des modifications exigées. Les lettres de suites aux inspections menées par l'ASN sont consultables sur le site Internet www.asn.fr:

Cette non-conformité constitue un écart par rapport au référentiel de conception. Elle n'a pas eu d'impact sur les travailleurs ni sur l'environnement, mais il s'agit d'une dégradation des dispositions de défense en profondeur⁶. En raison de ses conséquences potentielles, l'événement a été classé au niveau 2 de l'échelle INES (voir schéma ci-dessus).

En 2011, la centrale nucléaire de Cattenom a déclaré 49 événements (sûreté, radioprotection, environnement, transport) dont 3 classés au niveau 1, 40 au niveau 0 et 6 hors échelle INES.

Ci-dessous : schéma de coupe d'une piscine de stockage.



⁶ Le concept de défense en profondeur est mis en œuvre pour compenser les défaillances potentielles humaines et techniques. Il se fonde sur plusieurs niveaux de protection centrés sur l'introduction de barrières successives empêchant la dispersion de substances radioactives dans l'environnement.

BERNARD PY,

PRÉSIDENT DE L'ASVM, MEMBRE DE LA CLI

L'Association pour la Sauvegarde de la Vallée de la Moselle (ASVM) s'efforce, à la Commission locale d'information, de faire entendre la voix de ceux qui pensent que l'énergie nucléaire a ses faiblesses et ses dangers. Les événements récents au Japon en sont les témoins... Les événements répétés au CNPE de Cattenom prouvent qu'une centrale, en vieillissant, comme toute installation industrielle, posera, au fil des ans, de plus en

plus de problèmes. Plutôt que d'investir des sommes colossales pour renforcer la sûreté et le bon fonctionnement des centrales nucléaires, ne serait-il pas plus raisonnable d'envisager, dès maintenant, la montée en puissance des énergies renouvelables et des économies d'énergie et, à terme, dans le calme et la concertation, la sortie du tout nucléaire ? De nombreuses CLI ont l'habitude et le souci de faire un point de presse à l'issue de chaque réunion. Il serait bon, au minimum, de transmettre au journal local un compte rendu qui ferait ressortir l'essentiel des présentations, sans oublier de mentionner les points de divergence ou d'opposition des intervenants.

Le chiffre

36

C'est le nombre de journées d'inspections réalisées par l'ASN à la centrale nucléaire de Cattenom en 2011.

Évaluation OSART

L'AIEA présente ses conclusions

Le 1^{er} décembre 2011, les experts de l'AIEA (Agence Internationale pour l'Énergie Atomique) ont présenté les conclusions de leur évaluation de l'exploitation de la centrale de Cattenom appelée OSART¹.

Durant trois semaines, quinze experts du nucléaire de douze nationalités différentes ont évalué le site de Cattenom dans dix domaines précis. Il s'agissait de la 23^e mission OSART effectuée en France en 25 ans et la seconde à Cattenom. Cet audit portant sur l'exploitation de la centrale était prévu de longue date, bien avant l'accident de Fukushima.

Les conclusions de la mission OSART montrent que la sûreté est maîtrisée à Cattenom et que la centrale a amélioré sa rigueur d'exploitation. Huit bonnes pratiques, qui pourront être reprises par d'autres centrales dans le monde, ont été relevées. Des recommandations et suggestions ont également été formulées. Parmi elles : améliorer l'organisation du programme de formation de la centrale sous les aspects évaluation,

objectifs et compétences ; améliorer le contrôle du programme d'essais périodiques en ce qui concerne le planning et les critères de validation ; améliorer l'efficacité du processus d'analyse des causes des événements...

La direction du CNPE de Cattenom a d'ores et déjà demandé à l'AIEA de revenir en 2013 dans le cadre d'une mission « post-OSART » pour évaluer la pertinence et l'efficacité des actions qui auront été mises en œuvre sur le site.

! Pour plus d'informations, téléchargez le communiqué de presse de l'AIEA : http://energie.edf.com/fichiers/fckeditor/Commun/En_Direct_Centrales/Nucleaire/Centrales/Cattenom/Publications/documents/cposartfr.pdf

¹ Operational Safety Assessment Review Team.

Rapport de développement durable

Nouvelle édition disponible

4 Mercredi 26 octobre 2011, Guy Catrux, Directeur délégué du CNPE de Cattenom, a présenté la seconde édition du rapport de développement durable de la centrale.

Cette seconde édition du rapport de développement durable met l'accent sur une vingtaine d'engagements nouveaux dans les domaines environnemental (réduction des émissions de CO₂, promotion du véhicule électrique...), social (emploi et formation, propreté radiologique, santé au travail...), économique et sociétal. Complété par un éclairage sur la sûreté à la construction et les évaluations complémentaires de sûreté, le rapport fait état de la prise en compte des risques dès la conception (inondation, séisme, perte d'alimentation électrique ou des moyens de refroidissement du combustible). Enfin, il précise l'organisation prévue et préparée en cas de crise, explique le Plan d'Urgence Interne (PUI) et le déploie-

ment du Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Téléchargeable sur le site du CNPE, il sera prochainement traduit en allemand.

! Pour plus d'informations, téléchargez le dossier de presse : http://energie.edf.com/fichiers/fckeditor/Commun/En_Direct_Centrales/Nucleaire/Centrales/Cattenom/Publications/documents/dp_rapport_dd.pdf



Composition de la CLI

Des membres au service du public

! Patrick Weiten, Président de la CLI, Président du Conseil Général de la Moselle **! Yves Aschbacher**, représentant de la Communauté de communes de l'Arc Mosellan **! Patrick Bailly**, Maire d'Escheringe **! Michel Bender**, représentant de la CFDT **! Jean-François Bénévise**, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine **! Claude Bitte**, Président de la 6^e Commission du Conseil Général de la Moselle **! Guy Blaise**, représentant du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins **! Jean-Marie Blanchet**, Conseiller Général du canton de Sierck-les-Bains **! Nadine Conge**, Adjointe au Maire de Terville **! Stéphane Dupré La Tour**, Directeur du CNPE de Cattenom **! Marie-Marthe Dutta-Gupta**, Maire de Fixem **! Colonel Franzoz**, Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle **! Gaël Gaudouen**, Directeur du SIRACEDPC **! Anne Grommerch**, Députée de la circonscription de Thionville-Est **! Gérard Guerder**, Maire de Rodemack **! Marie-Laurence Herfeld**, représentante de la Chambre d'Agriculture de la Moselle **! Léon Hoff**, représentant de la CGC **! Didier Holz**, représentant de la CFTC **! Marc Houver**, Directeur Général des Services Départementaux **! Pierre Jacques**, Maire de Boust **! Jean Klop**, Vice-Président de la Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville, Maire de Manom **! Maude Korsec**, représentant du milieu industriel désigné par la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la Moselle **! Florian Kraft**, Chef de la division de Strasbourg de l'ASN **! Jackie Lagrange**, Adjoint au Maire de Basse-Ham **! Jean-Pierre La Vaullée**, Conseiller Général du canton de Metzervisse, Maire de Guéninge **! Philippe Leroy**, Sénateur de la Moselle **! Josiane Madelaine**, Conseillère Régionale **! François Marzorati**, Sous-Préfet de Thionville **! Hubert Mennessiez**, représentant de l'ASN **! Bertrand Mertz**, Conseiller Général du canton de Thionville-Ouest, Maire de Thionville **! Charles Meyer**, Adjoint au Maire de Yutz **! Jean Oury**, représentant de l'Institut européen d'Écologie **! Michel Paquet**, Conseiller Général du canton de Cattenom, Président de la Communauté de communes de Cattenom et environs, Maire de Zoufftgen **! Marcel Philippon**, représentant de la Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique **! Dominique Pierre**, Directrice de la communication du CNPE de Cattenom **! René Pint**, représentant de la Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de vie **! Bernard Py**, représentant de l'Association pour la sauvegarde de la Vallée de la Moselle **! Isabelle Rauch**, Conseillère Générale du canton de Thionville-Est **! Éliane Romani**, Adjointe au Maire de Thionville **! Michel Schibi**, représentant de la commune de Cattenom **! Willy Seiwert**, Vice-Président de la CCCE, Maire de Roussy-le-Village **! Christian Spiess**, représentant de la CGT **! Laurent Steichen**, représentant de la Communauté de communes des Trois Frontières, Maire de Sierck-les-Bains **! Gérard Theis**, Maire de Breistroff-la-Grande **! Jean Wagner**, Maire de Gavisse **! Un membre de la Commission Énergie du Conseil Économique et Social de Lorraine** **! Un délégué territorial de l'ASN Strasbourg**

La lettre de la CLI en ligne

Désormais, il vous est possible de consulter ou de télécharger tous les numéros de La lettre de la CLI du CNPE de Cattenom sur le site du Conseil Général de la Moselle, rubrique « Vivre la Moselle » :

www.cg57.fr/cli